

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 250-24 C

Objet : RS - Approbation du protocole tripartite de transfert de l'exploitation des lignes du réseau de transport public de Grand Chambéry

• date de convocation le 13 décembre 2024 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Lesysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun -

Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes -

Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmals - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton -

Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Lesysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Bruno Stellian

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 14

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Aloïs Chassot - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Philippe Vuillermet

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 250-24 C

objet **RS - Approbation du protocole tripartite de transfert de l'exploitation des lignes du réseau de transport public de Grand Chambéry**

Christophe Pierreton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que la nouvelle délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de Grand Chambéry a été attribuée à la société Transdev à compter du 1^{er} janvier 2025.

La société Keolis Chambéry, en sa qualité d'exploitant actuel, cessera d'exploiter le réseau Synchro Bus le 31 décembre 2024.

Afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé la signature d'un protocole tripartite de transfert de l'exploitation des lignes du réseau de transport public entre Transdev, Keolis Chambéry et Grand Chambéry.

Ce protocole a pour objet d'organiser la transition et de permettre l'exploitation du service Synchro Bus par la société Transdev le 1^{er} janvier 2025. Il porte notamment sur les points suivants :

- l'état des lieux et le transfert de biens mobiliers et immobiliers relevant des inventaires de biens de retour et de biens de reprise concourant à la réalisation de la délégation de service public du réseau de transports publics de voyageurs de Grand Chambéry et à la continuité de service public,
- certains biens et applications, non visés par la convention, mais concourant à la réalisation de la délégation de service public et à la continuité de service public,
- les recettes de trafic perçues par Keolis pour le compte de Grand Chambéry, notamment les abonnements ou titres vendus avant le 1^{er} janvier 2025 mais valables au-delà du 31 décembre 2024.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 124-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 approuvant le contrat de délégation de service public,

Vu la délibération n° 175-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission mobilité du 26 novembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : **d'approuver** le protocole tripartite de transfert de l'exploitation des lignes du réseau de transport public de Grand Chambéry,

Article 2 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer ce protocole et ses annexes.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

250-24 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation du protocole tripartite de transfert de l'exploitation des lignes du réseau de transport public de Grand Chambéry
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 5 - Transactions /protocole d accord transactionnel 1 - Délibération autorisant la transaction
Date de l'acte :	19 décembre 2024
Annexe(s) :	Protocole Tripartite

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241219-lmc1H32664H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32664H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 20 décembre 2024